

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, comme Mme Maillet, directrice générale du circuit, l'a indiqué lors de son audition devant vous, un premier contact avec le promoteur du Moto GP s'est tenu en juillet 2016. Un intérêt commun à l'arrivée de ce Grand Prix sur le circuit s'est dégagé lors de cette rencontre.

Un contact similaire a eu lieu avec Eurosport, qui est le promoteur de l'Endurance World Championship.

La trêve hivernale a permis de réaliser les travaux nécessaires, d'une part, à l'entretien classique du Circuit et, d'autre part, au lancement de nombreux nouveaux projets. L'équipe du circuit a concentré toute son attention sur ce point.

Pour en revenir au Moto GP, afin de pouvoir l'accueillir, il est nécessaire de se conformer à une réglementation supplémentaire, celle de la FIM, la Fédération internationale de moto, qui a une réglementation sportive et de sécurité différente de celle de la FIA, qui elle s'occupe d'automobile.

Pour s'y conformer, cela implique effectivement des travaux d'aménagement de la piste qui n'ont pas encore été programmés.

Avant cela, Mme Maillet doit poursuivre les discussions avec le promoteur ainsi qu'avec le promoteur du Moto GP.

Les paramètres à prendre en compte pour l'organisation de ces deux épreuves ne se limitent pas aux travaux de piste.

Une budgétisation précise sera bien entendu réalisée avant toute prise de décision, et ce dans le cadre de la stratégie plus globale de développement économique du circuit.

Vous avez vous-même pu lire dans la presse l'engouement qu'un tel projet suscite auprès des fans de motos. Valentino Rossi a lui-même déclaré qu'un de ses rêves non encore réalisés était de pouvoir courir à Spa-Francorchamps. Je pense que l'on peut voir aussi une demande de la part des pilotes.

La difficulté majeure est que les conditions de sécurité pour les motos – et spécialement les motos GP – sont différentes des sécurités pour les voitures et que l'adaptation de l'un et l'autre représente des coûts relativement importants, mais nous continuons à travailler pour voir la compatibilité des choses.

Dans le passé, nous n'avions pas suffisamment de moyens financiers pour le faire. Nous regarderons avec Mme Maillet. J'ai encore eu la chance de voir

M. Agostini rouler sur le circuit donc, c'est vous dire mon âge ; on sort de la *silver* économie, Monsieur le Président, donc ce n'est pas anormal. J'ai pu faire deux tours de circuit derrière Randy Mamola et c'est un souvenir qui reste important. Donc, on continue à travailler, mais il faut aussi voir toutes les contraintes que nous devons supporter.

La moto est déjà là avec le *superbike*, évidemment, puisque des courses sont encore organisées. C'est un projet, mais nous ne nous attendons pas à pouvoir le faire l'année prochaine, ce serait prématuré.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je vois en tout cas que, de son côté, il y a aussi le souhait d'établir un plan financier. Il est clair qu'il y a des retombées positives, qu'il y a un souhait de voir revenir des Grands Prix motos ou des épreuves d'endurance motos à Francorchamps. Mais la première question, Monsieur le Ministre, par rapport à la cohabitation et les contraintes de sécurité que vous avez évoquées, c'est de lister les travaux qui sont à réaliser et de voir le budget nécessaire.

C'est une étape vraiment urgente si l'on veut poursuivre les contacts pris avec Eurosport ou avec l'organisation des Grands Prix motos. Il faut trouver aussi un équilibre entre l'investissement financier que cela pourrait demander, avec les retombées positives sur le plan financier, évidemment, les recettes, mais aussi sur l'attractivité du circuit et donc, sur l'économie de notre Région en général. On sait que la Formule 1 est une vitrine exceptionnelle pour le circuit, mais je ne doute pas que le Grand Prix Moto le serait tout autant.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE PROJET INDUSTRIEL DE RECYCLAGE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet industriel de recyclage des panneaux photovoltaïques ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, en sa séance du 20 mars 2012, le Gouvernement wallon injectait 3 916 000 euros dans le projet SolarCycle suite à une labellisation au travers des pôles de compétitivité. Alors que les panneaux photovoltaïques ont généralement un rendement garanti pour une durée de 20 à 30 ans, ceux-ci doivent être

remplacés à terme. Autrement dit, il a été estimé que d'ici 2018, la première génération de vieux panneaux adviendra. C'est sur ce constat que le projet SolarCycle est né.

Ce projet associe deux entreprises actives dans les activités de tri et de valorisation des déchets métalliques ainsi que l'ULg et l'ULB. Une technologie de recyclage applicable à tous les types de panneaux photovoltaïques a donc été l'objectif de la phase de recherche ces dernières années. L'objectif de valorisation des composants est de plus de 95 %. Fin 2014, les porteurs du projet affirmaient que d'ici fin 2016 ou début 2017 tout devrait être prêt et qu'il faudrait envisager le passage à une phase industrielle.

Alors que M. le Ministre s'est montré volontariste en matière d'économie circulaire avec des dizaines de millions d'euros investis dans le projet Reverse Metallurgy, notamment, peut-il faire le point sur l'état d'avancement de ce projet défini à l'époque comme « à haut potentiel pour la Wallonie » ?

M. le Ministre a-t-il affiné les objectifs assignés à ce projet en termes de concrétisation industrielle et d'emplois créés ? Qu'en est-il de la construction d'un centre de tri et de la question des financements issus de fonds européens et wallons ?

Avec quelle stratégie M. le Ministre entend-il faire en sorte que le flux de panneaux photovoltaïques soit suffisant pour mener à bien le projet industriel sous-jacent ? Une sorte de « prime à la casse » a-t-elle été considérée dans le cas où les propriétaires de panneaux ne verraiient pas un avantage important à enlever les vieux panneaux ? Une collaboration a-t-elle été initiée avec les régions et nos pays voisins ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, le projet SolarCycle est un projet du pôle de compétitivité MecaTech. Ce projet a été sélectionné par le Gouvernement le 28 mars 2012. Les partenaires de ce projet sont Recma, Comet Traitements et deux laboratoires, le service « matières et matériaux » de l'ULB et le groupe de recherche en « Énergie et Environnement » de l'ULg.

Ce projet de 4 905 000 euros a été soutenu à hauteur de 3 916 000 euros par des financements « recherche ». Ce projet qui devait se terminer en août 2016 a été prolongé, avec le même budget, jusqu'au 31 août 2017.

SolarCycle vise à mettre au point une nouvelle technologie de démantèlement et de recyclage des matières premières critiques et rares contenues dans les unités photovoltaïques.

Les grands objectifs sont :

- l'organisation d'un centre de regroupement ;
- la mise au point de procédés de reconnaissance et de démantèlement des unités photovoltaïques en fractions triées ;
- le développement de procédés de désencapsulation des matières contenues dans les panneaux photovoltaïques ;
- l'élaboration de procédés de raffinage et de purification des matières récupérées en vue de leur commercialisation dans les circuits de production à haute valeur ajoutée.

Une campagne de collecte des panneaux photovoltaïques en fin de vie auprès des installateurs et revendeurs a été mise en place. Le service proposé est la collecte, sur le site de l'entreprise intéressée, des panneaux en fin de vie. Le consortium est également enregistré comme point de collecte PV Cycle. PV Cycle est l'organisme de gestion collective pour les panneaux solaires photovoltaïques en Belgique. Des contacts sont également pris auprès des intercommunales wallonnes de gestion des déchets pour la récupération des panneaux dans l'ensemble des recyclages des intercommunales wallonnes, avec leurs centres de regroupement. Ces différentes actions ont permis la collecte de quelque 3 000 tonnes de déchets, utilisés actuellement à des fins de recherche.

Jusqu'à présent, les tests réalisés permettent la récupération et la séparation de quelque 88,5 % de matériaux constitutifs. Le verre pour 62 %, l'aluminium pour 16 %, les matières organiques non séparées pour 10 %, des connecteurs pour 0,5 %. L'amélioration des procédés de traitement permettra le traitement et le raffinage supplémentaire de quelque 6 % de matière, ce qui mènerait à un taux de recyclage des matières proche de 95 %.

En ce qui concerne le pilote industriel, les tests réalisés jusqu'à présent ont permis de déterminer :

- le type d'équipements qui constituera la chaîne future de traitement ;
- la disposition générale de cette chaîne ;
- les caractéristiques que devront présenter les infrastructures qui serviront à l'implantation desdites activités de traitement.

L'année supplémentaire de recherche poursuit les trois objectifs suivants :

- affiner le positionnement du projet. Il s'agit ici de positionner le consortium au niveau de l'obligation de reprise des UPV, en collaboration avec PV Cycle ;
- poursuivre des travaux en vue d'affiner les procédés de traitement en parallèle au dépôt d'un brevet. Des tests grande nature sont réalisés afin de transposer, à l'échelle industrielle, les résultats obtenus en laboratoires. Des solutions à très haute valeur ajoutée sont mises en place pour le traitement

- du silicium contenu dans les panneaux de première génération. Ces procédés apportent une nette différentiation face à la concurrence ;
- finaliser le dimensionnement théorique de l'unité pilote et l'analyse environnementale. Une chaîne de démantèlement, modèle démonstrateur, est en cours de finalisation à Seraing. Elle permet d'assurer une première étape du processus, qui se poursuit ensuite, pour l'instant, sous la forme d'un traitement mécanique dans les installations de Comet Traitements à Obourg. Des tests industriels de purification des métaux sont également effectués sur site, chez Comet Traitements. Dès que le tonnage sera suffisant, une installation autonome et spécifique verra le jour. Elle permettra la création d'une vingtaine de postes de travail.

Il me semble que la prime à la casse comme vous l'évoquez paraît inappropriée, eu égard aux incitants dont les détenteurs de panneaux photovoltaïques ont bénéficié. En effet, ces panneaux une fois hors d'usage nécessitent des traitements industriels lourds pour « inerter » des composants chimiques dangereux. Pour tous les autres déchets, c'est le consommateur qui paie. Pourquoi faudrait-il faire payer les consommateurs pour reprendre leurs déchets ?

Avec l'impulsion du plan Marshall et du Pôle MecaTech, le consortium SolarCycle a mis au point une solution qui pourra être industrialisée pour traiter les panneaux photovoltaïques en fin de vie, dans un modèle qui verra probablement se mettre en place une obligation de recyclage et une compensation financière à payer par le client qui se débarrassera de ses panneaux.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Le détail de tout le processus est en cours pour arriver à une unité de travail et celle qui est déjà en place à Seraing et à Obourg, comme vous l'avez spécifié, il permet d'avoir déjà une vue de ce qui sera concrètement réalisé ensuite.

Vous avez parlé de tonnage, il faudra un tonnage suffisant. Vous n'avez pas évoqué les contacts éventuels avec les autres régions ou les pays limitrophes pour arriver à un tonnage suffisant pour que cette entreprise puisse se déployer au maximum.

J'ai bien entendu que vous ne prévoyez pas de donner un incitant pour inviter le citoyen à recycler ses panneaux, mais plutôt une obligation. J'en prends bonne note.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES « POP-UP STORES » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les « pop-up stores » ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, récemment, vous avez proposé un plan pour endiguer le phénomène de désertification des centres-villes lorsqu'un centre commercial est présent en périphérie. À ce titre, vous souhaitez proposer des contrats de bail d'un jour ou d'un mois pour favoriser les petits commerçants et les enseignes éphémères.

Au niveau pratique, la Région wallonne vient de lancer le site *urbanretail.be*, une plateforme dédiée exclusivement à ces magasins *pop-up*.

M. le Ministre, l'initiative est intéressante. Est-elle dédiée uniquement aux grandes villes ? Les communes rurales pourraient-elles, selon vous, être intéressées par ces commerces éphémères ?

La fréquentation du site a-t-elle connu un bon départ ? Quel est l'engouement pour ces *pop-up stores* que vous avez pu constater avant le lancement de ce site ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, je ne vais pas revenir ici sur l'ensemble du programme Wallonie Commerce que nous avons déjà introduit auprès de la commission lors de notre dernière séance. Nous aurons l'occasion d'y revenir en détail le 18 avril prochain.

En ce qui concerne la plateforme *urban retail*, son objectif est évidemment régional ce qui signifie que chaque propriétaire possédant une cellule commerciale vide, dans une ville, dans une commune, en périphérie ou au centre peut la mettre à disposition sur la plateforme.

Les candidats commerçants ont donc accès à une base de données fournie.

Outre la conférence de presse conjointe avec l'AMCV, nous réalisons une communication spécifique auprès des Agences de développement local et des ASBL de gestion de centre-ville, opérateurs de terrain prioritaires.